

-4341-



FORESTVILLE

PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 8 août 2023, à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Les membres suivants sont présents :

Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

Les membres suivants sont absents :

Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;

Assiste également :

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 05.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Ordre du jour

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des derniers procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 11 juillet 2023
 - 3.2 Séance extraordinaire du 17 juillet 2023
 - 3.3 Séance extraordinaire du 31 juillet 2023
4. **Messages de la mairesse et dossiers du conseil**
 - 4.1 Décès de deux anciens résidents
 - 4.2 Félicitations à nos athlètes
 - 4.3 Reconnaissance « Maisons fleuries »



5. Développement économique

5.1 Messages de la mairesse

6. Urbanisme et mise en valeur du milieu

6.1 Rapport des permis de rénovation et de construction

7. Travaux publics

7.1 Démolition immeuble désaffecté - 114, rue Verreault

8. Administration

8.1 Approbation et paiement des comptes

8.2 Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés

8.4 Aide financière des organismes

9. Actes législatifs

9.1 Adoption du règlement # 2023-317

10. Affaires nouvelles

11. Période de questions des citoyens

12. Clôture et levée de la séance

Adoption des derniers procès-verbaux

R-230808-170

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 11 juillet 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

R-230808-171

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 17 juillet 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

R-230808-172

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 31 juillet 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.



**Rapport des permis de rénovation et de construction
R-230808-173**

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par Mme Lison Huard, greffière-adjointe.

Type de permis	JUILLET		JANVIER À JUILLET 2023		TOTAL 2022	
	nbre	Valeur	nbre	Valeur	nbre	Valeur
Abattage d'arbres (grande surface)			1	5 000.00 \$	2	183 834.00 \$
Agrandissement			2	46 000.00 \$	0	- \$
Aménagement de terrain			1	5 000.00 \$	1	2 500.00 \$
Branchement l'aqueduc et/ou égout			1	1 500.00 \$	2	3 500.00 \$
Clôture			0	- \$	2	3 000.00 \$
Construction bâtiment principal	1	35 000.00 \$	2	185 000.00 \$	1	190 000.00 \$
Construction bâtiment accessoire	2	843 313.00 \$	10	931 213.00 \$	13	616 300.00 \$
Enseigne			2	9 000.00 \$	2	14 773.00 \$
Galerie/Perron/Patio	1	5 000.00 \$	6	21 000.00 \$	5	19 800.00 \$
Général			3	47 000.00 \$	25	330 963.00 \$
Installation septique biofiltre			2		0	- \$
Installation septique			1	10 000.00 \$	0	- \$
Piscine hors terre			0	- \$	5	43 500.00 \$
Puisage d'eau			1	20 000.00 \$	1	20 000.00 \$
Rénovations / réparations	11	87 000.00 \$	56	864 069.00 \$	64	5 162 926.00 \$
Changement d'usage	1	- \$	1	- \$	2	- \$
Usage temporaire			0	- \$	1	- \$
Démolition	1	50.00 \$	3	5 050.00 \$	6	(132 400.00) \$
Total	17	970 363.00 \$	92	2 149 832.00 \$	132	6 458 696.00 \$

**Démolition immeuble désaffecté - 114, rue Verreault
R-230808-174**

CONSIDÉRANT que l'immeuble situé au 114 rue Verreault est non habité depuis plusieurs mois et cause des problèmes de sécurité et de salubrité pour le voisinage;

CONSIDÉRANT que cet immeuble a fait l'objet d'une vente pour défaut de paiement de taxes et n'a pas trouvé preneur en raison de l'état de l'immeuble;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la démolition de cet immeuble afin de préserver la sécurité du voisinage et permettre la vente du terrain;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater la firme Tremblay, Bois, avocats à prendre les mesures légales nécessaires afin d'autoriser la démolition de l'immeuble du 114, rue Verreault.

**Approbation et paiement des comptes
R-230808-175**

CONSIDÉRANT que les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'elle atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.



-4344-

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	241 933.23 \$
Comptes payés par chèques et par virement Internet	2 040 619.28 \$
Comptes à payer	77 619.80 \$
Total	2 360 172.31 \$

Description	Montant
Soumission R-220614-148 - Entreprises R & G St-Laurent	11 030 176.18 \$
Chèque # 49863 - paiement # 1	1 102 884.02 \$
Chèque # 50652 - paiement # 2	1 182 129.26 \$
Chèque # 50754 - paiement # 3	2 247 945.25 \$
Chèque # 50848 - paiement # 4	1 584 230.03 \$
Payé	6 117 188.56 \$
À payer	4 912 987.62 \$

Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés R-230808-176

CONSIDÉRANT que la directrice générale a le pouvoir de passer les contrats nécessaires afin d'exercer la compétence qui lui est dévolue, au nom de la Ville, et ce, conformément à l'article 33 du règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 36, la directrice générale doit faire un rapport à la séance ordinaire suivant l'accord des contrats;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la présente résolution constitue une confirmation des contrats accordés, au 8 août 2023 par Mme Dominique Tremblay, directrice générale.

	Date	Fournisseur	Description	Montant plus taxes applicables
A.	2023-08-08	Englobe	Visite chantier quai, contrôle qualitatif	24 991.20 \$
B.	2023-08-08	Forum, service d'urbanisme Pier-Luc Dufour, urb	Banque d'heure - Aide technique urbanisme	15 000.00 \$
C.	2023-08-08	Jean Roy, arpenteur-géomètre	Régularisation domaine hydrique de l'État – Quai	2 000.00 \$

Aide financière des organismes

R-230808-177

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités des organismes suivants :

Organisme	Activité	Montant
Association du cancer de l'Est du Québec	Campagne de financement annuelle	200 \$
Chambre de commerce CFPL	Tournoi de golf annuel	360 \$
Chevaliers de colomb	Cahier souvenir et vin d'honneur 75 ^e anniversaire	200 \$
Randonnée Vélo Santé Alcoa	Campagne de financement annuelle	200 \$



Adoption du règlement # 2023-317

R-230808-178

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 31 juillet 2023, par la conseillère Mme Gina L'Heureux et que le règlement a été présenté à cette même séance.

CONSIDÉRANT que la mairesse fait mention de l'objet du règlement qui consiste à décréter une dépense et un emprunt de 1 090 327 \$ pour des travaux de la phase 2 au quai de Forestville afin d'effectuer du béton comme revêtement de surface;

CONSIDÉRANT que la mairesse mentionne que l'emprunt sera effectué sur une période de 20 ans et que la répartition à la charge des contribuables est de 54.17 \$ par année pour une propriété évaluée à 93 915 \$;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le règlement # 2023-317 décrétant un emprunt et une dépense de 1 090 327 \$ pour des travaux de la phase 2 au quai de Forestville afin d'effectuer du béton comme revêtement de surface.

Il est également résolu de fixer la journée référendaire au 17 juillet 2023 de 9 h à 19 h.

Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Carol Girard propose la levée à 19 h 15, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.